

# BC PharmaCare

## Couverture du casque de plagiocéphalie

Si l'on a diagnostiqué une plagiocéphalie, une brachycéphalie ou une craniosynostose chez votre bébé, PharmaCare peut vous aider à payer le coût du casque dont il a besoin.

### Comment obtenir de l'aide pour payer le casque de votre bébé?

- Assurez-vous de bénéficier de la couverture de PharmaCare avant de commander le casque.** Le casque est couvert par le [Fair PharmaCare](#), le [régime C \(aide au revenu de la B.-C.\)](#) et le [régime F \(enfants du programme At Home\)](#). Si vous ne bénéficiez pas du régime C ou du régime F, inscrivez-vous à Fair PharmaCare à l'adresse [gov.bc.ca/ahdc](http://gov.bc.ca/ahdc) ou appelez-nous au 1-800-663-7100.
- Si votre bébé répond** à ces critères, l'orthésiste vous fera signer le [formulaire du casque de plagiocéphalie de PharmaCare](#).

	Âge au début du traitement par casque	Exigences d'admissibilité
<b>Plagiocéphalie</b>	Entre 5 mois et 1 an	Indice d'asymétrie de la voûte crânienne de 6,25 % ou plus
<b>Brachycéphalie</b>	Entre 5 mois et 1 an	Indice d'asymétrie de la voûte crânienne de 95 % ou plus
<b>Craniosynostose</b>	Entre 4 mois et 1 an	<ul style="list-style-type: none"> <li>a subi une intervention chirurgicale pour cette affection;</li> <li>a reçu une recommandation ou une ordonnance écrite d'un neurochirurgien pédiatrique pour le port d'un casque, et</li> <li>a fait l'objet d'un moulage ou balayage du casque après l'opération.</li> </ul>

Si votre bébé **ne** répond **pas** aux exigences ci-dessus, vous devrez obtenir une préapprobation de PharmaCare avant de commander le casque. Votre orthésiste vous fera signer le [formulaire PharmaCare Orthotic Benefits – Application for Financial Assistance](#).

- Commandez le casque.** Même si bénéficiez d'une couverture, vous devrez peut-être payer le casque et vous faire rembourser ensuite. La couverture de Fair PharmaCare dépend de l'atteinte du total de la franchise ou du plafond familial.
- Soumettez la demande de remboursement.** Dans la plupart des cas, votre orthésiste soumettra la demande pour vous. Si c'est vous qui la soumettez, envoyez-la avant le 31 mars de l'année suivant celle où vous avez payé le casque. Envoyez la facture et le reçu de PharmaCare et, s'il y a lieu, la page 2 du [formulaire PharmaCare Orthotic Benefits – Application for Financial Assistance](#), où figure l'approbation de PharmaCare, à l'adresse suivante : PO Box 9655 Stn Prov Govt, Victoria BC V8W 9P2; ou par télécopieur au 250-405-3587. Veillez à ce que les reçus soient visibles. Inscrivez NUMÉRO PRIVÉ (si c'est le cas) afin que nous l'utilisions pour envoyer nos réponses.

### Pour de plus amples renseignements

Appelez-nous du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h

- Dans le Lower Mainland : 604-683-7151
- Ailleurs en Colombie-Britannique, sans frais : 1-800-663-7100

### Ressources en ligne

- Vous inscrire à Fair PharmaCare : [gov.bc.ca/ahdc](http://gov.bc.ca/ahdc)
- Les 12 régimes de PharmaCare : [gov.bc.ca/pharmacare/howwecover](http://gov.bc.ca/pharmacare/howwecover)